

À tous les actionnaires et résidents

Fermeture-réouverture du Club-House

La Santé publique et le gouvernement ont commencé à alléger des règles de confinement, sous certaines conditions quelquefois contraignantes. Nous voulons donc faire le point sur la fermeture du Club-House.

Bien que le gouvernement permet maintenant des rassemblements de moins de 50 personnes dans certains lieux publics et la réouverture de commerces (*salons de coiffure, restaurants, club de golf, etc.*), il y a dans tous les cas des règles strictes que les responsables de ces organisations doivent respecter en tout temps : nombre restreint de participants, période ou fréquence élevée et obligatoire de désinfection, barrière de plexiglas, fermeture de certains espaces, mesures pour le respect de la distanciation sociale, signalisation pour la circulation, etc.

Compte tenu de ce qui précède et sachant que nous n'avons pas de personnel en permanence sur place pour assurer le respect de ces règles et la sécurité des résidents du Village, votre Conseil a décidé de maintenir la fermeture du Club-House pour le moment. Puisque les règles gouvernementales exigent une surveillance accrue pour assurer le respect de la distanciation sociale de 2 m. et une désinfection manuelle et fréquente des objets touchés par toute personne, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer cette surveillance et on risque de mettre en péril la sécurité de nos résidents.

Notre priorité est la sécurité sanitaire.

Piscine - invités non permis

Toujours pour assurer cette sécurité sanitaire de nos résidents, nous vous avons déjà informé des règles concernant la piscine. Nous avons reçu un large appui sur ces règles et elles sont généralement bien respectées. Entre autres, nous avons demandé, voir exiger, de ne pas venir avec des invités à la piscine. Un enfant n'habitant pas avec ses parents du Village n'est pas un résident, il est considéré comme un invité. Il en est de même pour vos meilleurs amis. Malheureusement, cette règle n'a pas été toujours suivie par certains, ce qui nous a valu plusieurs commentaires et créant un réel malaise chez d'autres résidents.

Le Conseil a donc décidé d'informer par écrit, dès qu'il en est informé, tout résident qui n'aura pas suivi cette règle. Advenant une récurrence après ce premier constat, nous désactiverons les puces de son unité donnant accès aux aires du Club-House, sauf l'accès au vestibule pour aller chercher son courrier.

Vous pouvez informer le Conseil de manquement important aux adresses usuelles : hvsלב@villageliberte.net ou conseil@villageliberte.net

Activités sociales du Club-House

Toutes les activités sociales du Club-House ont été annulées jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, le Conseil ne s'impliquera pas et ne prendra pas de responsabilité quant à l'organisation par certains résidents d'activités telles que l'aquaforme, le vélo, la pétanque, le golf, etc.

Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse : hvsלב@villageliberte.net

Le conseil d'administration